

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2025 à OULLINS

Le 10 octobre 2025, à Oullins,

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) Fleury Marceau se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidente au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

La Présidente constate que 24 membres sont présents L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

La présidente remercie chaleureusement les membres de l'APEL pour cette année scolaire 2024-2025 réussie. La présidente rappelle également l'importance de la solidarité au sein de l'APEL.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Remerciements des parents de l'APEL
- Mot de la présidente.
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Présentation du budget prévisionnel
- Présentation des membres du conseil d'administration souhaitant renouveler leur mandat
- Présentation des personnes souhaitant être nouvellement élues au conseil d'administration
- Votes

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs

La présidente fait un rappel du fonctionnement de l'APEL avec notamment la composition du conseil d'administration et du bureau. Elle présente également les modalités de participation des parents coup de pouce, de l'organisation de commissions par évènements et de réalisation des réunions (une réunion par période entre vacances scolaires en moyenne).

La présidente donne ensuite lecture du rapport moral pour l'exercice écoulé. Elle présente les différents événements réalisés sur l'année :

- **Fête de la rentrée 2024** : cet événement a très bien marché et a permis de récolter 2268,32€ de bénéfice.

- **Période de Noël 2024** : cette opération se divise en deux événements :

- La vente de chocolats de Noël
- Le marché de Noël

Le bénéfice est de 1126,41€

- **Soirée conviviale** (spectacle de magie et repas) pour un bénéfice de 150,17€

- **Portes ouvertes** organisée par l'APEL du Rhône a engendré une dépense de 39,66€

- **Vide grenier** : cet événement a été une vraie réussite et a permis de récolter 906,61€ de bénéfice.

- **Tombola** associée au spectacle de fin d'année de l'école : cette opération est particulièrement réussie puisque le bénéfice récolté est de 4360,83€

La Présidente remercie tous les participants aux événements pour cette très belle année.

Elle fait ensuite donner lecture du rapport financier pour le même exercice par le trésorier. Le résultat de l'année est de 8278,99€.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée. Nous notons le départ d'un membre avant le passage aux différents votes.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- **1^{ère} résolution** : le rapport moral présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité avec 23 voix
- **2^{ème} résolution** : le rapport financier est voté à l'unanimité avec 23 voix

La présidente présente ensuite les orientations pour l'année 2025-2026, et le trésorier présente le budget prévisionnel correspondant. Les actions suggérées pour l'année 2025-2026 sont :

- Fête de la rentrée (réalisée le 26 septembre 2025)
- Vente de chocolats / fête de noël
- Soirée Conviviale

Est soumis au vote : subvention à l'APEL d'un montant de 6000€.

Après discussion et débat avec l'assemblée, la présidente a mis aux voix les résolutions suivantes :

- **3^{ème} résolution** : le rapport d'orientation présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité avec 23 voix.
- **4^{ème} résolution** : les adhérents, après en avoir pris connaissance, approuvent le budget à l'unanimité à 23 voix.

La présidente présente ensuite la liste des membres sortants, ainsi que les candidatures présentées pour la composition du conseil d'administration de l'APEL.

Les membres sortants sont :

- Lauriane SERPIN-HÉRAUD
- Juliette BALAYER
- Julien DETANT-FAVIER
- Camille ROUSSEL

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à l'élection des nouveaux administrateurs. Les administrateurs élus, ont accepté leurs fonctions. Le conseil d'administration se compose donc des membres suivants :

- Membres se représentant :
- Fanny ASTIER - Réélue avec 23 voix
- Maëlle CUVELIER – Réélue avec 23 voix
- Lucie LO SURDO – Réélue avec 23 voix
- Mathieu CHAUVEAU - Réélu avec 23 voix
- Mélanie PAGNARD - Réélue avec 23 voix
- Clarisse LEFEBVRE - Réélue avec 23 voix
- Charlotte DE VALICOURT - Réélue avec 23 voix
- Natacha GAILLARDO - Réélue avec 23 voix
- ROUX Marguerite – Réélue avec 23 voix
- MARGARIN Raphaël – Réélu avec 23 voix
- THIRANT Maxime – Réélu avec 23 voix

Membres se présentant :

- FAVIER-DETANT Laura – Elue avec 23 voix
- HINGRAY Marine – Elue avec 23 voix
- MARTY Grégory – Elu avec 23 voix
- REMONDIERE Julien – Elu avec 23 voix

Les membres du conseil d'administration se réunissent ensuite pour procéder à l'élection du bureau. Les membres du bureau élus ont accepté leurs fonctions. Le bureau se compose donc des membres suivants :

- Présidente : - LO SURDO Lucie Elue à l'unanimité.
- Vices- Présidentes : Mélanie PAGNARD et LEFEBVRE Clarisse - Elues à l'unanimité
- Trésorier : Mathieu CHAUVEAU - Elu à l'unanimité
- Trésorier adjoint : Maxime THIRANT - Elu à l'unanimité
- Secrétaire : Maëlle CUVELIER - Elue à l'unanimité

- Secrétaire adjointe : Fanny ASTIER - Elue à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Lucie LO SURDO, présidente
Signature :



Maëlle CUVELIER, secrétaire :
Signature :

